

INVENTAIRE DES SOURCES D'INFORMATION SUR L'EMPLOI AU TOGO  
SECTEUR MODERNE ET SECTEUR INFORMEL

\*\*\*\*\*

AKPAKA Attitso  
Direction Générale du Travail

KOUDAYA Akakpo  
Direction de la Statistique

SCHWARTZ Alfred  
Sociologue - ORSTOM

TOGO

I - RECENSEMENTS ET ENQUETES AUPRES DES MENAGES

A. Recensement général de la population de 1959-1960

- Dates : 1959 pour les centres urbains ; 1960 pour les centres ruraux.

- Objectif et champ couvert : dénombrement exhaustif (le premier du genre réalisé au Togo) de la population sur toute l'étendue du territoire.

- Informations recueillies sur l'emploi : pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, des questions ont été posées relatives à 1) la profession principale et secondaire, 2) la situation dans la profession (patron ou employeur, salarié, commerçant ou revendeuse, artisan, apprenti, agriculteur ou éleveur, sans travail).

- Résultats : publiés en 6 tomes.

B. Enquête démographique par sondage de 1961

- Dates : 2ème semestre 1961.

- Objectifs : relever les caractéristiques purement démographiques de la population avec le maximum de précision possible ; contrôler les résultats du recensement général de la population ; avoir une estimation de la proportion de la population qui se conforme à la législation sur les déclarations à l'Etat-civil.

- Champ couvert : enquête par sondage, sur base division du pays en trois strates 1) l'agglomération de Lomé (sondage au 1/5e), 2) les centres urbains de l'intérieur - les 6 communes (Aného, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Bassar) et les localités de plus de 4 000 habitants - (sondage au 1/10e), la zone rurale (sondage au 1/20e).

- Informations recueillies sur l'emploi : pour chaque individu enquêté, des questions ont été posées relatives à 1) la profession (code BIT), 2) la situation dans la profession (inactif, indépendant, employeur, salarié, chômeur).

- Résultats : publiés en 2 tomes.

#### C. Recensement général de la population et de l'habitat de 1970

- Dates : 1er mars au 30 avril.

- Objectif et champ couvert : dénombrement exhaustif de la population sur toute l'étendue du territoire (résidents présents et absents, visiteurs).

- Informations recueillies sur l'emploi : pour tous les individus de 12 ans et plus, des questions ont été posées relatives à 1) la profession individuelle, 2) la position dans l'entreprise (actif au travail, actif au chômage, élève ou étudiant, inactif, non déclaré), 3) l'activité de l'entreprise.

- Résultats : publiés en 4 tomes.

#### D. Enquête démographique par sondage de 1971

- Dates : 1er mars au 30 avril.

- Objectifs : contrôler les résultats du recensement général de la population de 1970 ; enregistrer les naissances et les décès depuis le dernier recensement.

- Champ couvert : enquête par sondage, sur base division du pays en quatre strates : la commune de Lomé (sondage au 1/10e), les 6 autres communes (sondage au 1/20e), les centres ruraux de 30 concessions et plus (sondage au 1/20e), les centres ruraux de moins de 30 concessions (sondage au 1/20e).

- Informations recueillies sur l'emploi : pour chaque individu enquêté, des questions ont été posées relatives à 1) la profession principale, 2) la situation dans la profession.

#### E. Recensement général de la population et de l'habitat de 1981

- Dates : 9 au 22 novembre.

- Objectif et champ couvert : dénombrement exhaustif de la population sur toute l'étendue du territoire.

- Informations recueillies sur l'emploi : pour toutes les personnes de 4 ans et plus des questions ont été posées relatives 1) au type d'activité (occupé, sans travail mais ayant déjà travaillé,

sans travail mais n'ayant jamais travaillé, handicapé, ménagère, rentier, retraité, étudiant ou élève, autre), 2) à la situation dans la profession pour les personnes "occupées" (indépendant, employeur, salarié permanent, aide familial, apprenti, salarié temporaire, autre), 3) à la branche d'activité pour les personnes "occupées" et celles ayant déjà travaillé, sans emploi et à la recherche d'un travail.

- Résultats : seul un listing donnant la répartition de la population par sexe et par centre de peuplement est paru à ce jour.

## II - RECENSEMENTS ET ENQUETES AUPRES DES ENTREPRISES OU DES ETABLISSEMENTS

### A. Enquêtes annuelles de la Direction de la Statistique

#### 1. Enquête sur les entreprises industrielles, commerciales et de services du Togo

- Périodicité : annuelle, depuis 1970.

- Champ couvert : l'enquête couvre théoriquement l'ensemble des entreprises de type moderne. "Est dite entreprise de type moderne toute unité économique constituée en vue de la production de biens et services destinés à la vente, justifiant d'une comptabilité régulièrement tenue et employant au moins deux personnes à plein temps".

- Technique de recueil de l'information : enquête par questionnaire adressé à chaque entreprise et interview des responsables.

- renseignements sur l'emploi : concernent 1) la structure du personnel (ventilation par catégorie professionnelle, sexe et nationalité), 2) la rémunération des salariés.

#### 2. Enquête sur les agents de l'Etat et des collectivités locales et para-publiques

- Périodicité : en principe annuelle, depuis 1964 ; en fait, pas de nouvelle enquête depuis 1972.

- Champ couvert : 1) les agents payés par le budget général et les budgets annexes, 2) les agents payés par les collectivités para-publiques (en fait les sociétés d'Etat) et les collectivités locales (circonscriptions administratives et communes).

- Technique de recueil de l'information : exploitation des fiches de solde pour les agents de l'Etat ; enquête par questionnaire individuel (à remplir par les intéressés eux-mêmes) pour les agents des collectivités locales et para-publiques.

- Renseignements sur l'emploi : concernant 1) l'identité du salarié (nom, sexe, âge, nationalité, situation matrimoniale, nombre d'enfants déclarés aux allocations familiales), 2) la situation professionnelle (profession, catégorie, date d'engagement), 3) la rémunération (solde de base, indemnités, retenues, mode de paiement).

B. Enquêtes ponctuelles spécifiques (1)

1. Enquête de Mme E. Antheaume sur l'artisanat à Lomé (1969)

Document de référence : E. ANTHEAUME, Contribution à l'étude de l'artisanat à Lomé, Mémoire de maîtrise en géographie, Université de Paris X - Centre ORSTOM de Lomé, octobre 1963, 69 p. + annexes.

L'enquête de Mme E. Antheaume sur l'artisanat à Lomé correspond à une recherche menée dans le cadre de la préparation d'un mémoire de maîtrise en géographie, recherche réalisée sur le terrain en 1969 sous l'égide de l'ORSTOM et présentée à l'Université de Paris X sous la direction du Professeur P. Pélissier. Son objectif est très académique : "...Evaluer le nombre des artisans, étudier leur répartition, connaître leur rôle dans la ville et dans l'économie". Son champ d'application : "...Tout l'espace urbain continu : la commune de Lomé et le quartier Bè", un espace urbain qui compte alors autour de 160 000 habitants.

Au plan de la méthodologie, une tentative est d'abord faite pour définir l'"objet" de l'étude : la définition retenue de l'"artisan" s'appuie sur celle du code de l'artisanat français de 1952 ("L'artisan est celui qui exerce pour son propre compte un métier manuel pour lequel il justifie d'une qualification professionnelle, assure la direction de son entreprise et prend personnellement et habituellement part à l'exécution de son travail"), l'accent étant tout particulièrement mis sur l'obligation pour l'artisan, pour être reconnu comme tel, 1) d'exercer son métier de façon permanente, 2) d'exercer un métier qui nécessite une qualification professionnelle. L'artisanat est ensuite situé, en aval, par rapport aux "petits métiers", "dont la pratique ne nécessite aucun apprentissage", en amont, par rapport à la "petite industrie", que l'apparence extérieure distingue sans ambiguïté de l'atelier de l'artisan. Un recensement exhaustif des artisans a été effectué (l'unité de compte retenue étant l'atelier, chaque atelier correspond à une activité, et fonctionnant sous la conduite soit d'un patron, soit d'un isolé),

---

(1) Il s'agit de travaux de première main ou comportant des enquêtes de première main, ce qui élimine de cette recension les travaux de compilation, entre autres le remarquable travail de synthèse réalisé en 1967 par une statisticienne, Mlle E. Vlassenko, sur le rapport entre population active et emploi : cf. son rapport Population et emploi au Togo, Ministère du Commerce, de l'Industrie, du Tourisme et du Plan, Service de la Statistique Générale, Lomé, 1967, 213 p.

à l'exclusion toutefois des métiers du bâtiment (caractérisés par des entreprises "au siège social ...rarement visible") et du transport ("qui s'apparente autant à l'artisanat qu'aux petits métiers"), suivi d'"une enquête détaillée auprès de tous les artisans du quartier central... où la densité artisanale est la plus importante."

Au plan des résultats, 2.598 ateliers ont été recensés, se répartissant entre 25 activités ou groupes d'activités, parmi lesquelles la confection (524 ateliers), la couture (356) et la menuiserie (444) se partagent plus de la moitié des artisans (51,0%) ; 23 de ces activités sont exclusivement exercées par des hommes (2.182 ateliers, soit 84,0%), 2 le sont exclusivement par des femmes (356 ateliers de couture et 60 boulangeries (1), soit 16,0%). Des informations d'ordre essentiellement qualitatif sont fournies par l'enquête "détaillée" sur les "structures" de l'artisanat : données techniques (moyens de production, outillage, main-d'oeuvre - constituée par "quelques rares compagnons salariés", des membres de la famille, une majorité d'apprentis, mais sans qu'ait été vraiment calculé l'impact de l'artisanat au plan de la création d'emploi -, méthodes de production), données économiques (circuits commerciaux, comptabilité), données sociales (choix du métier, apprentissage). La conclusion est pessimiste : "L'artisanat s'inscrit dans un système économique traditionnel... Il s'oppose au secteur moderne par la vétusté des moyens techniques utilisés et par la faiblesse des revenus qu'il procure. Sa finalité est essentiellement de produire pour vivre. Avec toute une série de métiers batards du commerce et du bricolage, il apparaît comme un "secteur refuge" (expression empruntée à D. Lambert, qui parle, à propos de l'Urbanisation accélérée de l'Amérique Latine, de la formation d'un "secteur tertiaire refuge", in Civilisations, vol. XV (3), 1965) pour tous les sans-emploi et semble pouvoir répondre facilement aux demandes en raison des facilités d'implantation et du faible capital qu'il exige pour débiter" (p. 56). Conclusion d'autant plus pessimiste que "la ville compte trop d'artisans pour les potentialités du marché" (p. 60).

## 2. Enquêtes du BIT sur le secteur non structuré de Lomé

Dans le cadre d'un programme de recherche sur l'acquisition des qualifications et l'auto-emploi dans le secteur non structuré des zones urbaines d'Afrique francophone", le BIT a réalisé deux enquêtes sur le secteur "non structuré" (synonyme d'"informel" dans la terminologie de cet organisme) de Lomé. Les objectifs poursuivis par ce programme sont ainsi définis : "...cerner les problèmes du secteur non structuré au travers d'une approche fondée sur les principes de la recherche empirique; - déboucher sur des recommandations concrètes - afin de développer, à l'intention des jeunes chômeurs instruits, le potentiel d'emploi et de formation d'un secteur économique souvent négligé jusqu'à présent". La première enquête, faite d'octobre à décembre 1977, a consisté en un recensement exhaustif des activités du secteur ; la seconde, faite en mars-avril 1978, en une approche par sondage du secteur non structuré "moderne".

---

(1) Activité qui semble avoir totalement disparu avec le développement de la boulangerie industrielle : aucune des enquêtes ultérieures (cf. plus loin) sur le secteur non structuré ou informel de Lomé n'y refait référence.

a) Le recensement exhaustif des activités du secteur non structuré de Lomé (1977)

Document de référence : E. DEMOL, Analyse des résultats du recensement du secteur non structuré de Lomé, BIT, Genève, 1978, WEP 2-33/Doc. 6

L'enquête a porté sur l'aire "urbanisée" de la ville - à l'exclusion donc des quartiers périphériques -, peuplée en 1977 de quelque 280 000 habitants.

Au plan de la methodologie, aucune définition n'est donnée de l'"objet" de l'étude, c'est-à-dire de ce que le BIT entend par secteur "non structuré" : le rapport dit simplement qu'il a été réalisé "un comptage précis, au lieu de travail, des activités repérables de la rue, soit par leur nature, soit par des enseignes ou autres indications", mais sans préciser de quelle activités il s'agit, ni surtout sur quels critères celles-ci ont été différenciées des activités du secteur structuré (1) ; une note infrapaginale rappelle très curieusement par ailleurs - ce qui n'est pas fait pour clarifier le débat - que "l'artisanat n'a pas été recensé parce qu'il a déjà fait l'objet de plusieurs travaux et même d'un recensement" (allusion sans doute au travail de Mme E. Antheaume, sans qu'il soit non plus précisé ce qu'il convient d'entendre en l'occurrence par artisanat traditionnel et comment sur le terrain la distinction a été établie par rapport à l'artisanat "moderne". A été exclue également de l'enquête - et sans que cela soit dit - une catégorie pourtant importante du secteur non structuré, celle des chauffeurs.

---

(1) Ce n'est - très curieusement - que dans la seconde étude du BIT (cf. plus loin), portant sur le secteur non structuré "moderne" de Lomé, que G. NIHAN, auteur principal du rapport afférant à cette étude, revient sur les considérations d'ordre méthodologique relatives à la première enquête et apporte quelques éclaircissements à propos du repérage sur le terrain des unités d'activité recensées. Après avoir reconnu que les "critères proposés dans le cadre des recherches du projet urbanisation et emploi du BIT" étaient d'"utilisation... difficile" (critères qui sont au nombre de huit : a) ne pas employer plus de 10 personnes, b) ne pas être en règle avec les dispositions légales et administratives, c) avoir des travailleurs appartenant au ménage du chef d'entreprise, d) ne pas avoir d'horaire ou de jours fixes de travail, e) ne pas disposer de crédits en provenance d'institutions financières officielles, f) la plupart des travailleurs ont suivi l'école pendant moins de six ans et, suivant les secteurs d'activité, g) ne pas utiliser l'énergie mécanique (transports) ou électrique (construction, production), h) être de caractère ambulante ou occuper des locaux semi-permanents ou provisoires ; cf. S.V. SETHURAMAN, "Le secteur non structuré : concept, mesure et action", in Revue Internationale du Travail, vol. 114, n°1, juillet-août 1976). Il précise qu'"il a été décidé d'inclure dans le recensement toutes les activités se déroulant en des emplacements soit semi-permanents, soit permanents, avec cette clause, dans le dernier cas, que l'atelier ou le lieu de travail devaient présenter des caractéristiques telles qu'elles excluaient la possibilité que

(cf. page suivante)

Au plan des résultats, 23 824 activités ont été recensées (il s'agit bien d'activités et non d'actifs, une même activité pouvant employer plusieurs actifs). Si l'on rapporte ces chiffres à celui de la population de la capitale en 1977, Lomé compterait, en gros 1 activité relevant du secteur non structuré pour 12 personnes ; si on le rapporte à celui des ménages (56 450), il y aurait 1 activité pour 2,4 ménages ; si on tient enfin compte des travailleurs salariés et apprentis à pied d'oeuvre dans le secteur, "on arrive à la conclusion qu'1 personne sur 5 au moins de la population d'âge actif de Lomé est impliquée dans ces activités" (l'exclusion du champ de l'enquête de l'artisanat traditionnel relativise en fait considérablement ces données). Ces 23 824 activités se ventilent comme suit entre les 4 catégories d'activités retenues par l'enquête :

- commerce	: 18 891 (79,6%)
- production	; 2 786 (11,7%)
- services	: 1 810 ( 7,6%)
- construction	: 263 ( 1,1%)

B) L'enquête sur le secteur non structuré "moderne" de Lomé(1978)

Documents de référence :

- G. NIHAN, avec la collaboration de E. DEMOL, D. DVIRY et C. JONDOH, Le secteur non structuré "moderne" de Lomé. Rapport d'enquête et analyse des résultats, BIT, Genève, 1978, WEP 2-33/Doc. 11.
- G. NIHAN, M. CARTON, E. DEMOL, C. JONDOH, Le secteur non structuré "moderne" de Lomé. Esquisse des résultats de l'enquête et programme d'action, BIT, Genève, 1978, WEP 2-33/Doc. 13.

Sur la base du recensement du secteur non structuré de Lomé, une enquête par sondage a, dans un deuxième temps, été effectuée sur ce que le BIT qualifie de secteur non structuré "moderne".

Au plan de la méthodologie, une définition à peu près claire est cette fois-ci donnée du secteur non structuré "moderne", encore que formulée par "touches". Entrent très globalement dans cette catégorie les "activités qui expriment déjà un certain esprit d'entreprise, qui possèdent un certain capital et qui peuvent présenter un certain potentiel d'emploi" ; en sont exclues "les activités relevant du secteur commercial et même certaines activités de production et de services a) dont les possibilités d'accroissement de la production de biens et de services sont réduites... b) ou encore lorsque la saturation du marché est évidente et ne permet en aucun cas d'espérer qu'une amélioration qualitative du

---

(suite de la note de la page précédente)

l'entreprise puisse faire partie du secteur moderne". Il admet cependant que "cette approche est certainement peu satisfaisante sur le plan théorique" (2ème enquête BIT, Doc. 11, pp. 4-5)

produit entraîne un accroissement des débouchés" (doc. 11, p. 3). Ont été considérées en définitive comme répondant à ces critères les activités suivantes :

- production : menuiserie de bois, tapissage-garnissage, miroiterie-encadrement, menuiserie métallique, fonderie d'aluminium, forge, tôlerie légère-ferblanterie, briqueterie ;
- services : mécanique auto, tôlerie, soudure, peinture auto, réparation motos, électricité auto, réparation lampes à pétrole, réparation machines à coudre et à écrire, horlogerie, réparation radio, réparation froid ;
- construction : maçonnerie et tâcheronnage, carrelage, peinture bâtiment, plomberie, électricité.

C'est l'ensemble de ces activités qui constitue donc le secteur non structuré "moderne".

Au plan des résultats, 1864 activités ont été dénombrées, se ventilant entre 822 activités de services (44,1%), 779 activités de production (41,8%) et 263 activités de construction (14,1%). Ces activités emploient au total 6 019 personnes : 1 864 patrons-artisans, 86 associés, 483 salariés (dont 450 ouvriers qualifiés) et 3 586 apprentis. L'enquête montre par ailleurs que le secteur ne souffre absolument pas de chômage déguisé : 73,9% des entrepreneurs gagnent vraisemblablement mieux leur vie que s'ils travaillaient dans le secteur moderne ; les ouvriers qualifiés y sont payés à un taux supérieur au SMIG ; quant aux apprentis, dont 88,8% touchent une rémunération, ils ont la garantie d'avoir le strict minimum requis pour survivre" (doc. 11, p. 74). Et les auteurs de l'étude de conclure : "Ce secteur offre un réseau d'accueil utilisé par des milliers de jeunes qui autrement seraient chômeurs ; il procure un emploi productif à un groupe important de travailleurs qui seraient considérés par le secteur moderne comme peu qualifiés, il assure un rôle de "courroie de transmission" tant sur le plan de l'activité économique que sur celui des qualifications et de l'utilisation d'une technologie intermédiaire, il participe à la redistribution des revenus. A ces divers titres, il représente donc un facteur de développement et de lutte contre la pauvreté et le chômage" (doc. 11, p. 105).

Le flou méthodologique qui entoure le recensement exhaustif du secteur non structuré de Lomé rend difficilement opérationnelle la première enquête du BIT : on ne sait en effet absolument pas en fonction de quels critères la distinction a été établie entre activités relevant du secteur non structuré et activités relevant du secteur structuré. La seconde enquête apporte par contre une information précieuse sur la structure - sans jeu de mots - du secteur non structuré "moderne" de Lomé : le rôle joué par ce secteur dans la création d'emploi est tout particulièrement bien mis en évidence ; les conclusions que les auteurs tirent enfin de cette étude au plan d'une assistance éventuelle à ce à ce secteur sont par ailleurs fort pondérées : pas d'intervention en force, mais action souple et "banalisée" à travers une cellule de soutien technique à même de devenir, à moyen terme, "une "structure" d'auto-assistance de l'entreprise du secteur non structuré respectant son individualisme, sa polyvalence et sa dynamique" (p. 18).



### 3. Enquêtes du CEPOGI sur l'artisanat

A la demande du Ministère du Plan, le CEPOGI (Centre d'Etudes Pratiques en Organisation, Gestion et Informatique, bureau d'étude togolais) a réalisé deux enquêtes sur l'artisanat : la première, en 1977, sur l'artisanat dans les centres de peuplement de plus de 2 500 habitants, à l'exclusion des communes et de la ville de Lama-Kara ; la seconde en 1979, sur l'artisanat dans les communes, à l'exclusion de Lomé, et dans la ville de Lama-Kara.

#### a) L'enquête sur l'artisanat dans les centres de peuplement de plus de 2.500 habitats, à l'exclusion des communes et de la ville de Lama-Kara (1977).

Document de référence : Promotion de l'artisanat au Togo, nov. 1977, 85 p.

L'enquête a porté sur 93 centres, totalisant une population actualisée en 1977 de 554 400 personnes.

Au plan de la méthodologie, définitions proposées et démarche retenue sont les suivantes : .

- est considéré comme artisan "tout travailleur manuel encore actif, qui s'installe pour son propre compte" ;

- sont appréhendés par l'étude les artisans exerçant leur métier aussi bien à titre d'"activité principale" qu'à titre d'"activité d'appoint" ;

- sont distinguées :

\* deux catégories d'artisans : "l'artisan traditionnel", qui utilise des matériaux locaux et se sert de ses mains comme moyen de production, et l'artisan "évolué", dont le métier est lié à l'évolution industrielle et qui utilise des outils modernes comme moyen de production" ;

\* deux catégories d'artisanat : l'artisanat de "production", l'artisanat de "service" ;

- ont été réalisés :

\* un dénombrement exhaustif des artisans dans un premier temps ;

\* une enquête par sondage portant sur l'artisanat de production dans un deuxième temps.

Au plan des résultats, 5 785 artisans ont été dénombrés (soit 1 artisan pour 96 habitants), se ventilant, par catégorie d'artisans, entre 2 446 "traditionnels" (42,3%) et 3 339 "évolués" (57,7%) ; par catégorie d'artisanat, entre 4 683 artisans de production (84,1%) et 922 artisans de service (15,9%). Dans l'artisanat "traditionnel", les activités les plus représentées sont dans l'ordre : la poterie (459 artisans), le tressage de nattes (373), le tissage (347), le travail du fer (295), la fabrication de savon (281), le filage (248), la vannerie (238), activités qui emploient 91,6% du total des artisans "tradition-

nels" ; 45,6% de ces artisans sont des hommes, 54,4% des femmes. Dans l'artisanat "évolué", les activités les plus représentées sont dans l'ordre : la confection (804 artisans) et la couture (684), la menuiserie (617), la maçonnerie (517), la réparation de cycle (146), activités qui emploient 82,9% des artisans "évolués" ; artisanat dans lequel les hommes sont cette fois-ci dominants, avec 73,3% des effectifs. Les données recueillies par l'enquête par sondage auprès d'un échantillon de 700 artisans de "production" portent enfin sur la formation, la durée d'exercice de l'activité, le statut d'occupation de l'atelier, le mode d'acquisition du travail, la clientèle, la provenance des matières premières, la destination des produits fabriqués, les problèmes organisationnels, les revenus.

Une lacune dans cette enquête : elle passe totalement sous silence l'impact global de l'artisanat sur l'emploi ; aucune information n'est fournie en effet sur les salariés, les apprentis, les aides familiaux employés par les artisans.

b) L'enquête sur l'artisanat dans les communes, à l'exclusion de Lomé, et Lama-Kara (1979)

Document de référence : Etude sur la promotion de l'artisanat à Lama-kara et dans les communes du Togo à l'exception de Lomé, nov. 1979, 174 p.

L'enquête a porté sur les communes de Aného, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Bassar et la ville de Lama-Kara, totalisant une population actualisée en 1979 de 143 000 personnes.

Au plan de la méthodologie, les définitions proposées et la démarche suivie sont en gros les mêmes que pour l'enquête de 1977. La définition de l'artisan est cependant plus précise : "Nous avons défini comme artisan tout travailleur "manuel" encore actif, qui s'installe pour son propre compte, qui travaille avec ou sans aide familial, qui n'a pas d'heures ou de jours fixes de travail, qui emploie moins de 10 salariés, qui possède un caractère ambulancier ou non et dont l'atelier est installé dans des locaux provisoires, semi-permanents ou permanents ou en plein air (sont exclus de cette catégorie d'artisans tous les fabricants de produits alimentaires)". La distinction a été maintenue entre artisans "traditionnels" et artisans "évolués", qualifiés toutefois ici de "modernes", ainsi qu'entre artisanat de "production" et artisanat de "service". Une double enquête a, de même, été effectuée: un dénombrement exhaustif des artisans dans un premier temps ; une enquête par sondage dans un deuxième temps, portant cette fois-ci aussi bien sur l'artisanat de production que sur l'artisanat de service.

Au plan des résultats, 2 454 artisans ont été dénombrés (soit 1 artisan pour 58 habitants) - dont 860 pratiquant leur activité à titre secondaire - se ventilant, par catégorie d'artisans, entre 384 "traditionnels" (15,6%) et 2 070 "modernes" (84,4%) ; par catégorie d'artisanat, entre 2 024 artisans de production (82,5%) et 430 artisans de service (17,5%). Dans l'artisanat traditionnel, les activités les plus représentées sont dans l'ordre : le tissage, la teinturerie et le filage (107 artisans),

le travail du fer (98), le tressage de nattes et la vannerie (57), la poterie (25), la fabrication de savon et de beurre de karité (22)...; 69,5% de ces artisans sont des hommes, 30,5% des femmes. Dans l'artisanat moderne, s'incrivent très largement en tête la confection et la couture (861 artisans), suivies par la menuiserie (338), la maçonnerie (305), la réparation cycle et auto (197)...; artisanat dans lequel les hommes sont encore plus largement dominants, avec 79,5% des effectifs. Les données recueillies par l'enquête par sondage auprès d'un échantillon de 401 artisans (77 traditionnels, 324 modernes) portent enfin sur la répartition des artisans par métier et groupes d'âge, selon le lieu de naissance, la formation spécifique, la durée d'activité, la statut de l'atelier, la nature du client, le mode d'achat des matières premières, la destination des produits fabriqués, la durée du travail, le montant moyen des ventes hebdomadaires ; seuls les résultats relatifs aux artisans modernes sont toutefois présentés, l'étude renvoyant à ceux obtenus lors de l'enquête de 1977 pour les artisans traditionnels.

Même lacune que pour l'enquête de 1977 : l'impasse est faite sur le rôle de création d'emploi de l'artisanat ; aucune information n'est fournie en effet sur les salariés, les apprentis, les aides familiaux employés par les artisans.

#### 4. Enquêtes de l'ORSTOM sur l'emploi

Deux enquêtes ont été effectuées par un sociologue de l'ORSTOM (A. SCHWARTZ), sous l'égide de la Division de l'emploi et de l'assistance technique du Ministère du Plan, sur l'emploi au Togo. La première, réalisée en 1980, dans le cadre des travaux préparatoires au 4ème Plan, a porté sur l'emploi en général ; la seconde, réalisée en 1982, a porté sur l'évolution de l'emploi dans les entreprises du secteur moderne de 1979 à 1982.

##### a) L'enquête sur l'emploi à l'horizon du 4ème Plan (1980)

Document de référence : A. SCHWARTZ, Eléments pour une étude de l'emploi au Togo à l'horizon du 4ème Plan quinquennal (1981-1985), Ministère du Plan et de la Réforme Administrative-Centre ORSTOM de Lomé, décembre 1980, 106 p.

L'objectif en est double : dresser, dans un premier temps, un bilan global de la situation de l'emploi au Togo en 1980, à l'exclusion toutefois du secteur public ; esquisser, dans un deuxième temps, des prévisions à l'horizon 1985, du moins pour le secteur moderne privé, mixte et para-public.

Au plan de la méthodologie, une triple investigation a été menée : dépouillement de la documentation existante, recueil des informations statistiques disponibles auprès des services officiels (Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Services de la Main -d'Oeuvre), enquête directe auprès de 82 entreprises du secteur moderne privé, mixte et

para-public, employant au total 25.199 travailleurs (54,0% des travailleurs du secteur), représentatives des différentes branches d'activité du pays. Si la première de ces investigations a consisté en un simple travail de compilation, les deux autres apportent un ensemble d'informations nouvelles. Un travail de clarification conceptuelle et terminologique a par ailleurs été tenté, débouchant sur la définition de trois grandes catégories d'emploi :

- l'emploi agricole non salarié : sont considérés comme occupant un emploi agricole non salarié les travailleurs de l'agriculture dont l'activité n'est pas rémunérée par un salaire : chefs d'exploitation, main-d'oeuvre familiale ;

- l'emploi informel : sont considérés comme occupant un emploi informel les travailleurs dont l'activité s'exerce hors des structures "officielles", c'est-à-dire hors du monde du travail "moderne", à l'abri des contraintes de la légalité : ouvriers agricoles - permanents ou temporaires - artisans, commerçants, producteurs de services de tous genres. Activité qui peut être de deux types : "traditionnelle", sans autre objectif que la simple subsistance, la "reproduction sociale" ; "moderne", avec un objectif d'accumulation, d'amélioration des forces productives, de transition avec le secteur moderne proprement dit ;

- l'emploi moderne : sont enfin considérés comme occupant un emploi moderne les travailleurs dont l'activité s'exerce dans le cadre d'un univers de travail codifié, réglementé, "structuré". Il s'agit des salariés du secteur public d'une part (c'est-à-dire émergeant au Budget général), du secteur privé, mixte et para-public d'autre part, constitué par l'ensemble des travailleurs autres que les agents de l'Etat déclarés par leurs employeurs à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (définition qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui a le mérite de la clarté).

Au plan des résultats, un bilan a été établi pour chacune de ces trois catégories d'emploi. Bilan très incomplet en ce qui concerne l'emploi agricole non salarié et l'emploi informel, en l'absence d'informations suffisantes. Bilan beaucoup plus complet en ce qui concerne l'emploi moderne privé, mixte et para-public - 46.681 employés au 30 juin 1979, d'après les déclarations à la CNSS - qui a été appréhendé soit à l'échelle de l'ensemble des entreprises du pays - à l'exclusion donc des gens de maison - quand l'information disponible le permettait, soit à travers une enquête par sondage réalisée sur les travailleurs de la Région Maritime à travers les caractéristiques suivantes : répartition géographique des travailleurs, répartition selon la taille de l'entreprise, répartition selon le statut juridique de l'entreprise et le salaire perçu, répartition par âge et sexe, répartition selon la profession exercée, importance de la main-d'oeuvre expatriée. Ont fait également l'objet de tentatives de bilans des phénomènes étroitement liés à l'emploi, tels que les migrations - migrations rurales, exode rural - et le chômage. Ont enfin été esquissées, à la lumière de la conjoncture prévalant dans les grandes branches d'activité du pays en 1980, les prévisions en matière d'emploi dans le secteur moderne privé, mixte et para-public à l'horizon 1985.

b) L'enquête sur l'évolution de l'emploi dans les entreprises du secteur moderne de 1979 à 1982 (1982)

Document de référence : A. SCHWARTZ, Evolution de l'emploi dans les entreprises togolaises du secteur moderne de 1979 à 1982, Ministère du Plan et de la Réforme Administrative - Centre ORSTOM de Lomé, décembre 1982, 14 p.

Il s'agit d'une actualisation à juin 1982 des données recueillies par l'enquête précédente sur la situation de l'emploi dans les entreprises du secteur moderne en juin 1979, selon une méthodologie rigoureusement identique à celle mise au point pour la première étude, ce qui permet de saisir avec précision l'évolution de la situation sur trois ans.

5 - Enquête de la Direction Générale de la Planification de l'Education sur l'emploi, les besoins de perfectionnement et les demandes de main-d'oeuvre dans le secteur moderne de Lomé (1982)

Document de référence : A CAMACHO PARDO, Emploi, besoins de perfectionnement et demandes de main-d'oeuvre dans le secteur moderne de Lomé, OGPE, Bureau des projets d'éducation, Projet TOG/80/003 PNUD-OIT, novembre 1982, 67 p. + annexes.

L'objectif de l'enquête est double : "promouvoir la participation de tous dans les programmes de planification de la formation professionnelle...; produire la documentation de base nécessaire à l'organisation d'un système d'évaluation continue des besoins de formation..." (p. 1). son champ d'application : "Lomé et ses environs.." (p. 4), sans qu'il soit toutefois précisé de quels "environs" il s'agit.

Au plan de la méthodologie, l'enquête a été circonscrite aux entreprises du secteur moderne de 3 salariés et plus (sans qu'ait toutefois été précisé ce que recouvrait exactement ce secteur dit moderne), soit 401 établissements (sans qu'ait été davantage précisé à partir de quelles sources ce chiffre a été obtenu : il nous semble sous-évalué, le fichier de la CNSS en comptant déjà quelque 200 rien que pour les entreprises de 20 employés et plus, contre 166 recensées par la présente enquête), employant 25.411 salariés ; 362 établissements (90,2%), totalisant 21.502 salariés (84,6%) ont en réalité pu être touchés.

Au plan des résultats, sont d'abord présentées un certain nombre de données relatives à l'évolution de l'emploi par branche d'activité de 1977 à 1982 et à la participation des femmes (6,9% en 1977, 8,9% en 1981). Sont ensuite évalués les besoins en matière de perfectionnement et de formation, estimés, les premiers, à 2.737 pour les travailleurs en poste, les seconds à 659 pour l'incorporation de main-d'oeuvre nouvelle dans le secteur à court terme et moyen terme (horizon de 3 ans), y compris un programme de remplacement progressif des expatriés portant sur 219 emplois). Une analyse détaillée de ces besoins est faite :

- par fonction : direction, fonction spécifiquement professionnelle, administration et finances, appui à la gestion, service d'entretien, supervision, placement de la production, production ;
- à l'intérieur de chaque fonction, par catégorie professionnelle.

Analyse qui permet de faire apparaître, par exemple, que dans la fonction "service d'entretien" la catégorie "mécanicien d'automobile" a, sur un total de 241 postes occupés en 1982, 154 besoins de perfectionnement et 4 besoins de formation, correspondant à 1 vacance de poste en 1985 et 3 remplacements d'expatriés. En conclusion au rapport, sont proposés "comme base d'étude à la rationalisation des moyens techniques de formation" (p. 63), un certain nombre de modes de formation reposant d'une part sur la formation initiale (apprentissage des jeunes de 14 à 18 ans dans une profession qualifiée pendant une période de 1 à 3 ans, apprentissage des adultes à travers la formation en centre ou dans les entreprises, apprentissage traditionnel des adultes dans le cadre des contrats d'apprentissage existants), d'autre part sur le perfectionnement.

Malgré une lecture difficile, quelques contradictions dans les chiffres et une présentation aride des données, le document de Alfonso CAMACHO PARDO peut être un outil de travail précieux pour le planificateur. La partie prospective - l'étude a été faite à l'horizon 1985 - en sera malheureusement très vite dépassée.

6 - Enquête de l'ESTEG sur le secteur informel de Lomé (1982-1983)

Document de référence : Kossivi V. AYASSOU et Mavor M. AGBODAN, "Emploi informel" : étude des artisans, petits commerçants et chauffeurs de Lomé, projet financé par le CRDI (Centre de Recherche pour le Développement International - Canada) et l'Université du Bénin, et réalisé par L'ESTEG (Ecole Supérieure des Techniques Economiques et de Gestion), octobre 1983, Volume 1, Méthodologie, 89 p. + annexes, Volume 2, Analyse de données, 53 p. + annexes.

L'étude ne répond pas à une demande précise. Son objectif, formulé dans la conclusion du rapport (Vol. 2, p. 141), devrait être de pouvoir servir aux ministères de l'Education, du Plan, du Travail et de la Fonction Publique pour la mise en place d'un système de formation professionnelle au Togo et pour la planification du secteur informel. Son champ d'application : la ville de Lomé, à l'exclusion de la zone frontalière avec le Ghana (présentant fin 1982, début 1983, lors de l'enquête sur le terrain, "une insécurité de circulation").

Au plan de la méthodologie, l'enquête porte sur "les artisans, les petits commerçants et les chauffeurs", soit une partie seulement

du secteur informel ; en sont exclus les artisans du bâtiment (précision donnée dans la dernière page de la conclusion seulement - encore que le recensement des "unités primaires" (vol. 1, p. 19) fasse état de 4 maçons) ; en ce qui concerne les artisans et les petits commerçants, en sont apparemment également exclus (mais sans que cela soit dit explicitement) tous ceux qui n'exercent pas leur activité en un lieu fixe (commerçants ambulants...), ainsi que tous ceux dont l'activité se rapporte à la production et à la vente d'aliments préparés. Un recensement exhaustif a été réalisé des artisans et commerçants, suivi d'une enquête par sondage, sur la base du dénombrement exhaustif pour ces deux catégories, sur une base fixée (arbitrairement) à 600 unités pour la catégorie des chauffeurs. Une tentative de définition a été par ailleurs faite des notions de "secteur informel" et d'"emploi informel", le premier, le "contenant", étant défini à travers un certain nombre de caractéristiques qui lui sont spécifiques - statut, techniques utilisées, organisation de la production et de la consommation, conditions et relations de travail, qualification, formation et niveau d'instruction des agents, financement et gestion -, le second, le "contenu", par rapport à deux critères essentiellement : la régularité de la rémunération - l'emploi informel se caractérisant "par une irrégularité ou une absence totale de rémunération" -, la permanence de l'emploi - l'emploi informel étant "bien souvent temporaire" (vol. 1, p. 5). Définitions qui ne nous paraissent pas très opérationnelles sur le terrain, le clivage entre unités relevant du secteur informel et unités relevant du secteur moderne n'étant pas seulement une question d'économie d'échelle comme semblent le laisser supposer les auteurs de l'étude quand ils affirment que l'unité relevant du premier "se distinguera aisément en raison de la dimension des grandes entreprises nationales, publiques, semi-publiques ou privées" (vol. 1, p. 3).

Au plan des résultats, une distinction est faite entre la catégorie des artisans et petits commerçants et la catégorie des chauffeurs.

En ce qui concerne les artisans et les petits commerçants, 4 089 "unités primaires" ont été recensées, se ventilant entre 2.227 ateliers (54,5%), 191 garages (4,7%) et 1.671 petits commerçants (40,8%). A partir de l'enquête par sondage, portant en principe sur 1.959 unités (du moins si l'on se fère à la méthodologie de l'enquête, vol. 1, p.17, car cette notion d'"unité primaire" disparaît totalement dans l'exposé des résultats, qui lui substitue celle d'"unités économiques", au nombre de 3.287 : unité économique étant ici synonyme d'agent opérant dans l'unité primaire, d'"employé" - une unité primaire pouvant employer plusieurs personnes -, sans qu'aucune explication méthodologique nouvelle soit fournie), sont présentées une quantité impressionnante de données relatives aux 3.287 "agents" à pied d'oeuvre dans ces unités : répartition entre patrons, patrons salariés, apprentis, gérants propriétaires, salariés, répartition par sexe et âge, nationalité et ethnie d'origine, niveau d'instruction, rémunération, ancienneté de l'implantation, situation matrimoniale, formation, coût de l'apprentissage...

En ce qui concerne les chauffeurs, appréhendés à travers une enquête par sondage qui a finalement porté sur 516 unités, des données fort détaillées également sont fournies sur : l'origine ethno-géographique, le niveau d'instruction, le type de permis possédé, le niveau de

rémunération, la durée de l'établissement dans la capitale, le type de transport effectué, le problème de l'apprentissage.

Un certain flou méthodologique, de nombreuses disparités dans les données chiffrées relatives à une même réalité d'un endroit à l'autre de l'étude, un manque de concision et de clarté dans la présentation des résultats rendent ce travail, considérable de par la masse d'informations rassemblées, d'accès particulièrement difficile. Une version allégée, avec des chiffres harmonisés, gagnerait à être établie pour que cette enquête puisse atteindre vraiment l'objectif qu'elle s'est assigné.

#### 7 - Enquêtes de l'Association Française des Volontaires du Progrès sur le secteur informel de la Région Centrale

Il s'agit d'un travail réalisé par un Volontaire du Progrès français, Y. Félix-Cabras, dont l'exploitation est en cours. Un recensement exhaustif des activités du secteur informel (artisanat, commerce, transport) a été effectué en 1982 au niveau de la ville de Sokodé, forte de 48 000 habitants en 1981, en 1983 au niveau des autres centres de peuplement de la Région, forts de quelque 270 000 habitants en 1981. Les données seront traitées par ordinateur.

#### 8 - Enquête de la Direction Régionale du Plan des Savanes sur le secteur informel de Dapaong

Il s'agit d'un travail réalisé en 1983, sous l'égide de la Direction Régionale du Plan des Savanes, par une sociologue belge, Mme M. Lefèbre, dont l'exploitation est également en cours. L'enquête a comporté un recensement exhaustif des activités relevant du secteur informel de Dapaong, chef-lieu de la Région des Savanes, ville de 17 500 habitants en 1981. Un traitement informatique des données devait être effectué à Bruxelles.

### III - SOURCES ADMINISTRATIVES ET FICHIERS

#### A. Fichier de la solde (direction des Finances)

- Constitué par les fiches adressées au CENETTI (Centre National d'Exploitation et de Traitement Informatique) par la Direction des Finances pour l'établissement des bulletins de solde des agents payés sur le budget général et les budgets annexes.

- Ces fiches comportent des informations sur 1) l'identité du salarié (nom, sexe, âge, situation matrimoniale, nombre d'enfants à charge, lieu de résidence), 2) la situation professionnelle (profession, catégorie indiciaire, date d'engagement), 3) la rémunération (solde de base, indemnités, retenues, mode de paiement).

- L'exploitation statistique de ce fichier est faite, en principe, une fois par an, en décembre (la périodicité n'est en fait pas régulière). Les résultats sont publiés dans le Bulletin Mensuel de la Statistique.



## B. Fichier des impôts (Direction des Impôts)

- Constitué par les "états verts" de la Direction des Impôts, bordereaux établis annuellement par toutes les entreprises sujettes à imposition.

- Ces états comportent des informations sur le personnel employé par les entreprises relatives à 1) l'identité des travailleurs (sexe, nationalité, situation matrimoniale, nombre d'enfants à charge), 2) la situation professionnelle (profession, activité de l'employeur, caractère permanent ou temporaire de l'emploi, catégorie indiciaire), 3) La rémunération (salaire, avantages en nature, indemnités diverses, retenues).

- L'exploitation statistique de ce fichier est faite, en principe, une fois par an, en décembre. Les résultats sont publiés dans le Bulletin Mensuel de la Statistique.

## C. Fichiers de la Direction Générale du Travail

Ces fichiers sont constitués par deux types de documents : les contrats de travail des expatriés, les demandes et les offres d'emploi.

### 1. Les contrats de travail des expatriés

Tout travailleur expatrié oeuvrant au Togo doit être en possession d'un contrat de travail visé par la Direction du Travail. Sont précisés sur ce contrat la nationalité du travailleur, l'emploi occupé, le secteur dans lequel l'activité est exercée, données qui permettent en particulier au planificateur de déterminer les besoins de formation en cadres nationaux.

### 2. Les demandes et les offres d'emploi

En théorie, aussi bien les demandes que les offres d'emplois doivent transiter par le Service de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi pour Lomé, par les Bureaux locaux de placement (à l'échelle des 5 chefs-lieux de Région) ou les sections locales de placement (à l'échelle de 11 chefs-lieux de Préfecture), sous couvert des Inspections Régionales du Travail et des Lois Sociales, pour l'intérieur du pays. Dans la pratique, il existe un marché parallèle de l'emploi qui court-circuite en grande partie le marché officiel. Le fichier des demandeurs d'emploi permet de connaître le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, l'origine géographique, le niveau d'instruction, la profession des postulants ; l'examen de la balance placements - demandes (645 placements pour 3 147 demandes en 1981, soit un taux de satisfaction de 20,5%, 732 placements pour 4.328 demandes en 1982, soit un taux de satisfaction de 16,9%) permet de se faire une idée du chômage (encore que cette notion doive être manipulée avec prudence) ; l'examen de la balance placements-offres (645 placements pour 649 offres en 1981, soit un taux de satisfaction de 99,4%, 731 placements pour 877 offres en 1982, soit un taux de satisfaction de 83,4%) d'appréhender le problème de l'adéquation emploi-formation.

Contrats de travail des expatriés, demandes et offres d'emploi alimentent la Division de la Statistique du Travail, chargée de leur exploitation statistique au sein de la Direction Général du Travail.

#### D. Fichier de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est une mine d'informations sur l'emploi privé et para-public moderne. Tout employeur est en effet tenu d'y immatriculer son entreprise s'il est chef d'entreprise, ou de s'y immatriculer personnellement s'il est employeur de gens de maison, ensuite d'y immatriculer son personnel, enfin de s'acquitter des cotisations (mensuellement et trimestriellement s'il emploie plus de 20 salariés, trimestriellement s'il en emploie moins de 20).

##### 1. L'immatriculation de l'entreprise ou de l'employeur de gens de maison

Elle donne lieu à l'établissement de trois fichiers-employeurs : un pour les entreprises de plus de 20 employés, un pour celles de moins de 20, un pour les employeurs de gens de maison. Chaque employeur y est identifié, en plus de sa raison sociale, ou de son nom, et de son adresse, par un numéro composé de trois éléments indiquant, le premier son activité (la classification retenue étant la classification internationale type par industrie (CITI), le second sa localisation géographique, le troisième son rang d'inscription.

##### 2. L'immatriculation du personnel

Elle donne lieu à l'établissement d'un fichier-travailleurs par employeur, comprenant une fiche par travailleur sur laquelle sont portés un certain nombre de renseignements de base tels que nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, date d'embauche, emploi occupé.

##### 3. Le règlement des cotisations

Il donne lieu à deux types de documents : un bordereau mensuel de déclaration des salariés et des salaires pour les employeurs de plus de 20 travailleurs, destiné au Service des cotisations ; un bordereau trimestriel de déclaration des salariés et des salaires pour les employeurs de moins de 20 travailleurs et de gens de maison et pour les employeurs de plus de 20 travailleurs, destiné à la fois au service des cotisations et au Service des pensions.

MAROC  
MINISTÈRE DU PLAN  
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE  
INSEE  
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES STATISTICIENS D'ENQUÊTES

**SEMINAIRE  
SUR LES STATISTIQUES  
DE L'EMPLOI  
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE**

**Rabat, 10-17 Octobre 1984  
rapport des sessions et communications  
tome 1**

MAROC  
MINISTÈRE DU PLAN  
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE  
INSEE  
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES  
STATISTICIENS D'ENQUÊTES

SEMINAIRE  
SUR LES STATISTIQUES  
DE L'EMPLOI  
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE

RABAT, 10-17 OCTOBRE 1984  
RAPPORT DES SESSIONS ET COMMUNICATIONS  
TOME 1

PARIS - JUILLET 1985